

COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE D'ILE DE FRANCE DE TENNIS DE TABLE DU LUNDI 9 FEVRIER 2015 au siège de la Ligue à Saint-Denis à 19h30

NOM Prénom	Présents	Excusés	absents
MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR			
BEAUSSART Patrick	X		
BENECHIE Jean-Claude		X	
BESSON TALABOT Martine	X		
BOICHEROT Charles -Henry	X		
BRASA Didier	X		
CORNILLON Jean-Claude		X	
COURCOL Pascal	X		
CRETOT André	X		
DEMELLE Jean-Paul	X		
DOUIN Didier		X	
DURIEZ Odile	X		
GODEL Raymond	X		
HAMY Claude		X	
JAMES Franck	X		
KANDIN Catherine	X		
MAHE Bernard	X		
MARCASTEL Claude		X	
MARTIN Gérard	X		
MEBARKI Robert	X		
PARAVY Nathalie	X		
RAY Jacques	X		
ROUSSEAU Didier	X		
THIVET Sylvie	X		
REPRESENTANTS DES COMITES DEPARTEMENTAUX			
75. MONTAGUT Jean	X		
77. FOURREAU Olivier	X		
78. FREYCENET Pierre	X		
91. ALLOUL Daniel	X		
92. POUPIN Virginie	X		
93. DEMEILLAT Christiane	X		
94. BERTRAND Alain	X		
95. THEILLET Jérôme	X		
INVITEE			
BEAUSSART Véronique		X	
CADRES TECHNIQUES			
BOUTEFEU Clémence		X	
JOHNSTON David	X		
SERVICES ADMINISTRATIFS			
BERNADAT Jacques	X		
CHAOUAT Stéphane	X		
LEPOITTEVIN Evenelle		X	

Le Secrétaire Général Didier Rousseau ouvre la séance en donnant la parole au Président.

Le Président Bernard Mahé explique les raisons de ce Comité Directeur lié à sa demande, libellé au point 2 de l'ordre du jour, concernant M Raymond Godel.

Intervention de monsieur Godel demandant que tout soit bien noté sur le déroulement de la séance.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 3 novembre 2014

Il est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

2. Libellé : suite à la démission de M. Raymond Godel de ses fonctions de Vice-Président, branche formation, le Président demande le retrait de ses autres délégations au sein de la Ligue

- a. Déclaration du Président : Avant toute chose, sachez que je déplore vivement la situation à laquelle nous sommes arrivés aujourd'hui avec M Raymond Godel. J'aurais souhaité plus de convivialité, ce n'est pas le cas, je vous laisse juge pour la suite.
- b. Réaction de M Godel : autant je suis d'accord avec le Président sur la convivialité, autant je dis que Bernard Mahé, qui ne tient pas parole, n'est pas apte à être Président.
- c. Bernard Mahé rappelle l'historique du litige. Celui-ci est lié au Congrès Fédéral 2014 à Agen, Raymond Godel avait demandé au Président si les frais de son épouse étaient pris en charge par la Ligue. Dans un esprit de convivialité le Président a répondu par un oui oral, une façon de remercier le bénévole pour son action et son temps passé au sein de la Ligue. Mais suite aux remarques faites par le Trésorier Général sur la situation financière difficile actuelle de la Ligue et d'un texte envoyé aux membres du Comité Directeur (ci-joint) précisant les remboursements et les non remboursements pour des déplacements en Métropole, le Président a choisi de revenir sur sa décision compte tenu du problème économique de la Ligue. Le Président et le Secrétaire Général se sont donc acquittés des frais concernant leurs épouses.
- d. La demande de M Godel d'inscrire à l'ordre du jour le remboursement de ses frais n'étant pas à l'ordre du jour envoyé aux membres du Comité, le Secrétaire Général a demandé un vote sur ce sujet et ce conformément au règlement intérieur de la Ligue; (Voix dont disposent le Comité Directeur 25)
 - résultat du vote à bulletin secret : pour 8 – contre 10 - abstentions 3 – bulletins nuls 4, la demande est reportée au prochain Comité directeur.
- e. Le Secrétaire Général propose un vote concernant les délégations de Raymond Godel : doit-il continuer oui ou non ses missions ? Le **oui** indique qu'il doit perdre ses délégations, le **non** : il peut les garder : (Voix dont disposent le Comité =26)
Résultat du vote à bulletin secret : pour le oui 21 – pour le non 2 - abstention 0 – bulletins nuls 3

Le vote étant en sa défaveur, Raymond Godel indique qu'il fera appel immédiatement au Jury d'Appel de la FFTT et donc d'après lui est suspensif de cette décision.

- f. Bernard Mahé demande au Comité Directeur qu'un suppléant soit mandaté pour remplacer Raymond GODEL aux Assemblées Générales et Congrès de la FFTT ;
Vote à bulletins secrets : Pour : 21 - Contre 2- Abstention : 0 - Bulletins nuls 3
La proposition du Président est acceptée
- g. Il est demandé à Raymond Godel de rendre les clés de la Ligue.

3. Election d'un Vice- Président délégué

Les textes actuels permettent de désigner la personne au choix des membres du Bureau. Décision reportée au prochain Comité Directeur.

4. Projet relatif au Pôle Espoirs

- a. Le Président rappelle qu'il a missionné Evenelle Lepoittevin-Dubost, Stéphane Chaouat et David Johnston pour étudier de futurs lieux d'implantation du Pôle Espoirs, afin de le développer, avec de meilleures conditions de fonctionnement. Il précise que ce ne sont que des études préalables en réponse à M Godel, qui demande pourquoi le Comité n'a pas eu le détail de l'étude.

- i. Stéphane Chaouat évoque l'étude faite pour le CDFAS d'Eaubonne.
 - ii. David Johnston considère qu'après réflexion, la situation actuelle n'est pas si mauvaise, sans nier les difficultés au niveau du collège Thomas Mann de Paris. Celui-ci ne disposant que de 10 places en internat.
1. Il souligne que le groupe « filles » est très bien, mais que le groupe « garçons » est moyen.
 2. Le recrutement 2015/2016 est commencé.
 3. A son avis une décentralisation trop éloignée poserait le problème des cadres.

Le Président indique que les recherches continuent, mais pour des raisons pratiques de scolarités et de raisons financières, le Bureau a décidé de reporter un éventuel projet de changement pour 2016/2017. Le Pôle Espoir reste à Carpentier pour la saison 2015/2016.

- b. Il est fait une proposition par les cadres techniques d'une mise en place d'un contrat Service Civique pour une aide dans le fonctionnement du Pôle Espoir. (voir document en annexe). Ce projet est accepté à l'unanimité par les membres du Comité.

5. Point financier par le Trésorier Général, Jacques RAY

- a. Mise à jour des indemnités attribuées aux bénévoles pour leurs actions
 - i. Quelques complémentarités ont été ajoutées pour cette saison (voir documents en annexe)
 1. ajouts : pratique arbitre 15€ la 1/2 journée
 2. classification des salles 15€ ;
 - ii. Jacques Ray propose comme prix des sandwiches et des boissons facturés par les clubs organisateurs d'épreuves régionales les tarifs suivants : sandwich de 1.50€ à 2€, boisson de 1€ à 1.50€.
 - iii. Suppression de la ligne « frais d'une réunion CRA (dont le motif n'est pas indiqué) par an et 1 réunion formateur à 31€ »
 1. résultat du vote pour ces modifications : pour 22 - contre 0 - abstentions 4 (voix dont disposent le Comité= 26). Applicable dès 2015/2016.
- b. Tarifs Ligue 2015/2016
 - i. Plusieurs membres du Comité s'inquiètent de l'augmentation des tarifs et particulièrement concernant le championnat de Paris-IDF, alors qu'il y a une diminution des équipes (- 64).
Le Trésorier précise que les augmentations proposées dans l'ensemble compensent la perte financière due à la diminution des effectifs. (Licences, Critérium Fédéral, Chpt de Paris...)
 - ii. La proposition d'augmentation de 10€ en championnat de Paris-IDF est soumise à un vote (résultat du vote : pour 5 - contre 18 - abstentions 3)
 - iii. Suite au vote des membres du Comité le tarif est adopté sans l'augmentation du championnat de Paris.
 1. Vote sur l'ensemble des tarifs : pour 20 - contre 1 – abstentions 5 (Voir document en annexe).
 2. Les tarifs généraux 2015/2016 sont adoptés.

6. Commission des Organisations

- a. Nominations des délégués aux épreuves régionales (Voir document en annexe).
- b. Robert Mebarki demande qu'un délégué Ligue soit désigné sur les tours de N2 se déroulant en IDF. Jacques Bernadat précise que c'est une épreuve Nationale et donc que c'est la Fédération qui désigne un délégué, en l'occurrence c'est le responsable National de N2 qui fait office de délégué.

7. Commission Technique

- a. Stéphane Chaouat présente le projet à voter pour le Championnat de France des Régions, le coût devenant de plus en plus élevé (environ 5000€ pour cette saison), les remplaçants ne seront pas emmenés à Agen, lieu de l'épreuve nationale.
 - i. résultat du vote : pour 26 - contre 0 - abstention 0 sur 26 voix.

8. Informations générales

- a. Le Congrès Fédéral aura lieu à Antibes, les 23, 24 et 25 mai 2015, pour l'instant les délégués de la Ligue sont : le Président et le Secrétaire Général.
- b. Jacques Ray, le Trésorier, précise que les effectifs licenciés IDF sont en baisse (voir statistiques jointes). Environ de 4 %, qui correspondent aussi à la moyenne nationale.
- c. Le Président souligne que d'après les informations de la FFTT, la plupart des fédérations sportives subissent la même chute.

Question diverse

Interdépartementaux

Les CTD se sont réunis pour étudier et proposer une réforme sur l'organisation de cette épreuve. Celle-ci devait être, avant d'être soumise à la Ligue, étudiée et approuvée par chaque Comité Directeur de département. Seul le CD 91 y a répondu à ce jour.

Une question se pose : cette réforme a-t-elle été transmise par les CTD à leur Comité ?

La séance est levée à 22h00

Le Secrétaire Général
Didier ROUSSEAU



Le Président
Bernard MAHE

